Roubaix. — *Un concert-spectacle par le « Cercle dramatique Victor Hugo. »* — La salle des fêtes du Café Pandore, rue Pauvrée, était assez bien garnie, dimanche soir, pour le concert-spectacle organisé par le *Cercle dramatique Victor Hugo*. Composé de la plus heureuse façon, le programme a été suivi à la satisfaction générale. La section symphonique de la Musique municipale de Croix, sous la direction de M. Gadenne, a exécuté quelques morceaux choisis avec une grande maëstria; inutile de dire que les exécutants ont été très applaudis.

Le *Cercle dramatique Victor Hugo* a interprété, avec le talent qu'on lui connaît, une comédie en un acte, *Bertrande, un fragment du troisième acte du nos amours*, et une autre comédie : *La fille bien gardée* ; le public ne manque pour mentionner tous les amateurs qui se sont produits dans ces diverses interprétations ; nous devons cependant mettre en relief les sérieuses aptitudes de MM. P. Dasmet, A. V. Duval, L. Odar, A. Merrheim, Mlles Bleuet, Marthe Vossaert et Reine Bayvy; tous ces jeunes artistes ont recueilli un franc et légitime succès.

Un baryton, qu'on a maintes fois applaudi, M. L. Leman, a très bien détaillé l'air de la *Coupe du roi de Thulé*; le *Pays natal* avec accompagnement d'orchestre, de Nadaud, et le grand air du *Roi de Lahore* ; le public charmé n'a pas ménagé ses bravos à cet excellent chanteur.

Signalons encore un joli monologue : *La Garonne*, gentiment récité par Mlle Marthe Vossaert, C'est M. Georges Ghestem qui accompagnait au piano; il s'est acquitté de ses fonctions en musicien de talent.

Roubaix. — *Les concerts publics de la Mairie.* — Voici les morceaux qui seront exécutés, lundi soir, à huit heures, dans la salle des fêtes de la Mairie :

Première partie. — 1° L'Union des Travailleurs, le Chant des brandes; 2° Lakme, M. G. Scalbert; 3° Le Roi des Mondes, l'Union des Travailleurs; 4° Les Pêcheurs de Perles, XX.

Deuxième partie. — 1° Les Enfants de la Montagne, l'Avenir; 2° Vision d'Hérodiade, de Massenet, M. C. Hache; 3° L'Orphéon c'est le Peuple, l'Avenir; 4° Chansonnette, M. Maurice.

La société chorale l' « Union des Travailleurs », réunie en assemblée générale, le vendredi 5 mars, a renouvelé sa commission comme suit :

Président, MM. Arthur Florin ; vice-président François Desprez ; secrétaire, Joseph Pollet ; secrétaire-adjoint, D. Capelle ; trésorier, Alfred Desobry ; commissaires, Arthur Mortillon ; Henri Wallecan ; A. Fourneau ; Julien Desprez.

La commission prie ses sociétaires d'assister à la répétition de dimanche 7 mars, à quatre heures, pour l'audition des chœurs qui seront chantés à la Mairie le lundi 8 courant.

Tourcoing. — *L'exercice musical de l'Académie.* — Nombreux étaient les dilettanti qui assistaient, dimanche, à l'exercice musical donné par l'Académie de musique.

Parmi les autorités, nous avons remarqué MM. Dervaux-Notzel, qui occupait le fauteuil de la présidence; Mounin, proviseur du Lycée; Thanne, consul de Belgique; Henri Loridan et Bucoulombier, conseillers municipaux.

Le programme, aussi *varié que choisi*, a été suivi en tous points.

Une fantaisie sur la *Tyrolienne*, pour saxophone, exécutée par M. Moïse Desurmont, a été l'objet de nombreux applaudissements ; en M. Georges Mager, élève de M. Bailly, nous avons découvert un jeune et brillant violoniste ; le bric, la sûreté et la délicatesse de touche qu'il a mises dans l'exécution du *Souvenir de Bellini*, ont été très remarqués. Puis vient Mlle Adèle Descamps, élève de Mme Lambert : Mlle Descamps possède une voix de mezzo-soprano, vibrante et étendue, qu'elle conduit avec art ; l'air d'*Andant*, de Méhul, d'une facture si savante, a été dit avec la manière large et la force d'expression qu'il nécessitait.

MM. *Gruard* et Houry élèves de M. Mager, ont exécuté un air varié pour cornets, morceau de la plus haute difficulté. Une délicieuse chanson idyllique du XXe siècle, *Les trois belles demoiselles*, a été très finement chantée par Mlles Leman, Fourneaux et Marcel. MM. Vandhoutte, Braye, Percq, Deperchin, Cattoire, et Robert, élèves de M. Montagne, se sont montrés excellents clarinettistes. La si caractéristique, pour ne point dire sauvage, musique de Grieg a été interprétée sur le piano par deux élèves de Mme Delchambre, Mlles Juita Roussel et Jeanne Bermyn, qui ont révélé un talent artistique.

La fantaisie sur *Obéron* par MM. L. Gutkind et J. Bacquart, élèves de MM. Bailly et Simony, a plu. Un numéro du programme a été tout particulièrement goûté; un professeur, M. Augustin Desoubrie, lauréat du Conservatoire de Paris, a exécuté sur le basson l'*Andante et rondo Hongrois* de Weber. Dire que M. Desoubrie possède avec une réelle science de la musique, un talent incontesté serait répéter ce que nous avons écrit tant de fois. Cependant nous ne pouvons résister au désir de féliciter le nouveau professeur de l'Académie, et nous formons l'espoir de voir de nombreux élèves suivre les cours du distingué bassoniste.

Des fragments de *Mireille*, l'œuvre tant admirée du maestro Gounod, ont obtenu les suffrages du public. Mlle M. Leman, douée d'une voix claire, et douce de soprano, a été une *Mireille* admirable ; Mlle A. Descamps, dont nous avons déjà apprécié le talent, a joué *Taven* ; Mlle Fourneaux, qui remplaçait M. J. Descamps, a montré d'excellentes qualités.

Enfin la marche triomphale, l'œuvre si originale et brillamment orchestrée, de notre distingué concitoyen, M. L. Montagne, clôturait cet exercice musical.

L'impression à conserver de cette audition est que notre académie de musique se maintient dans un niveau artistique qui fait le plus grand honneur à son directeur, M. L. Montagne. G. P.

— *Mandolinistes Tourquennois.* — C'est le dimanche 21 mars, à 4 heures 1/2 du soir, dans la salle des fêtes, place Leverrier, qu'aura lieu le grand concert des *Mandolinistes Tourquennois*.

La société s'est assuré, pour cette fête, le concours d'artistes distingués; nous voyons, en effet, figurer au programme : Mme Simone d'Arnaud, cantatrice, 1er prix du Conservatoire de Paris; M. Weingaertner, le célèbre violoniste qu'on a déjà eu l'occasion d'applaudir à Tourcoing et que les amateurs ne manqueront pas d'aller entendre à nouveau; M. Pecquery, baryton du Théâtre Lyrique, dont les critiques parisiens font le plus grand éloge; notre ami et spirituel Brouttelux, et, comme accompagnateur, M. P. Stupuy.

Le programme sera très attrayant par la valeur et la variété des œuvres qui seront produites; nous savons qu'on y exécutera une opérette charmante : *Un mariage d'autrefois*, qui comporte, comme attraction nouvelle pour le public, deux danses anciennes : Un menuet (sur la musique du célèbre menuet de Beethoven) et une gavotte.

Nos mandolinistes produiront quatre nouveaux morceaux. Grâce au zèle et à l'entrain de son président, la société s'est complétement transformée ; elle comprend maintenant 35 exécutants... mandolines, mandoles, guitares, cythares, bandjos, picolos, épinettes.... en un mot, tous les instruments dont se composent les orchestres de ce genre.

C'est donc à une véritable fête artistique que nous convie la phalange tourquennoise : nul doute qu'il y aura foule à la salle des fêtes le 21 mars.

Nous donnerons le programme détaillé de ce concert sous quelques jours.

— L'Association des anciens élèves de l'École Municipale de la rue du Calvaire offrira le dimanche 14 mars à 5 heures, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, un grand concert avec le concours de l'*Orphéon Tourquennois*, de MM. Mignotte et Bourgois, chanteurs, Hector Struyve, clarinettiste, Léon Lefebvre, chanteur de genre, P. Chateau, monologuiste, et Isore, accompagnateur.

Des cartes d'entrée au prix de 1 franc seront mises en vente à partir de ce jour aux débits de tabac de la place Saint-Jacques et de la Grande-Place.

Croix. — *Le concert de l'Association des anciens élèves de l'école de la rue de la Gare.* — L'Association des anciens élèves de l'école de la rue de la Gare, dirigée par Mme Mertler, a offert un joli concert à ses membres honoraires et à leurs familles.

La fête a eu un succès complet et il n'y a que des éloges à adresser aux organisateurs pour l'élaboration d'un programme rempli à la satisfaction générale et aux artistes qui se sont distingués dans leur genre respectif.

La section de l'Harmonie municipale, dirigée par M. Gadenne a commencé le concert par un *Allegro militaire* suivi d'une agréable ouverture. Puis un chœur, *Le Moulin*, exécuté par 100 élèves de l'école, a soulevé les bravos de toute l'assistance.

Les artistes, MM. Penel, Dasmet, Rogier et Mlles Debuchy, Dumoulin, Ramsdec, Debaels, Dupont, Catry Boeg et Dupriez ont tous été applaudis par les auditeurs qui les ont rappelés à plusieurs reprises.

En somme, excellente soirée dont tout le monde a conservé le meilleur souvenir.

Flers-le-Breucq. — *Le concert annuel de la fanfare.* — Le concert annuel de *La Fanfare du Breucq* aura lieu le dimanche 14 mars, à 5 heures du soir, dans la salle des fêtes du café Méplon. Cette société s'est assuré le concours de la société lyrique d'Hem. Le prix des places est de : Premières, 1 franc ; secondes, 0,50 centimes. Nous publierons le programme ultérieurement.

GRAND THÉATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Bur. 7 h. 1/2 **Jeudi 11 mars 1897** Rid. 8 h.

Soirée de gala. — Clôture de la Saison lyrique. — Au bénéfice de Mme KERIVA ; M. CARROUL ; M. MAAS, et de Messieurs et Dames des chœurs.

PATRIE

Grand Opéra en cinq actes et six tableaux. — Poème de Victorien Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Paladilhe.

Chœurs et orchestre complet sous la direction de M. De la Fuente. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare

---

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille — Présidence de M. PAUL, président. — MM. Lassalle et Degrelle, de Roubaix, ont obtenu un brevet d'invention de quinze années à partir du 3 novembre 1893 pour l'exploitation d'un système de wagons capitonnés, à capitons et planchers mobiles spécialement applicable au transport des tissus en vrac.

La Société Générale des Transports ayant son siège à Roubaix a acquis une licence d'exploitation du dit brevet pour les villes de Lannoy, Tourcoing, Roubaix, Lille et l'arrondissement, Armentières, Elbeuf, Reims et Paris et vice-versâ, pour une durée de treize années commençant le 3 novembre 1895, moyennant certaines redevances spécifiées.

Aujourd'hui la Société des Transports a assigné Lassalle et Degrelle devant le Tribunal civil de Lille pour demander la déchéance du brevet dont s'agit, prétendant que cette invention ne saurait constituer une invention *nouvelle, qu'on n'y rencontre ni moyens nouveaux, ni* application nouvelle de moyens connus et qu'en tous cas elle est tombée dans le domaine public.

Me Delemer représente la Société des Transports et prétend qu'il y a des antériorités, et que des maisons de transports de Lille, St-Quentin et Roubaix emploient depuis longtemps un système semblable, et à propos, notamment que MM. Brouta et Cie de Lille, expédient de marchandises enfourées de matelas.

Me Roche, avocat, soutient que l'invention de MM. Lassalle et Degrelle est brevetable, qu'elle constitue une application nouvelle de moyens connus.

Il énumère les nombreux résultats industriels obtenus par ce brevet, parmi lesquels : les rendre du transport, l'économie du matériel, du poids, et surtout la facilité de pouvoir, au moyen de ces capitons mobiles, approprier en un tas tout n'importe quel wagon à marchandises et en former une ou deux caisses pour le transport des tissus sans emballage.

Il conteste absolument qu'aucun système similaire ait été employé par les concurrents.

Le tribunal, par jugement du 4 mars, a décidé qu'il y avait lieu de s'entourer de renseignements d'hommes spéciaux et a nommé comme experts, MM. Gerbet, directeur de la manufacture de tabac, Chapuis, ingénieur, et Duhem fabricant à Lille.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du 4 mars.* — L'audience, qui commence à 9 heures, est tenue par M. Charlier, juge de paix du canton Nord; ministère public, M. Houlle, commissaire central.

Comme toujours les affaires de violences, tapage, infractions à la police des cabarets, vivesse manifeste, occupent la plus grande place.

LE RÈGLEMENT DE VOIRIE ; L'ÉDIT DE 1607. — Ce n'est pas seulement quand on prévoit qu'il serait inutile de demander une autorisation, pour exécuter certaines réparations, à des *maisons ou bâtiments qui ne sont pas à l'alignement*, qu'on court le risque d'une contravention, plutôt que de s'adresser au service de la voirie ; il arrive aussi — et le cas se présente *plusieurs fois, à cette audience, qu'on se trouve sous le coup* de poursuites, faute d'avoir rempli une simple démarche : tel est le cas, par exemple, pour la pose d'une « goulette » rue Carnot ; l'ouverture d'une tranchée, rue Pasteur; construction d'une maison, rue du général-Souham. Or, comme le fait observer le Ministère public, on ne peut toucher à la voie publique, sans y avoir été autorisé.

D'autres contraventions consistent en défaut de clôtures de terrains à front de rues ; et construction en maçonnerie ; d'encadrements de portes et de fenêtres.

Condamnations à 1 franc et à la démolition des travaux, *dans le délai de quinzaine ; faute de quoi, le maire pourra y* faire procéder d'office, aux frais de qui il appartiendra.

UN OSCLE BRUTAL. — Un ouvrier mouleur, habitant Mouvaux, était *entré à Tourcoing, dans un estaminet* tout parlieux de ses nièces, filles d'une de ses sœurs ; il commença à faire tapage, tint des propos les plus incendiaires, et accusa ses nièces de toutes les ignominies.

On voulut le faire sortir, mais il saisit la chaufferette, en lança le contenu sur la tête de l'une des jeunes filles, qui eut ses cheveux et les vêtements en partie brûlés; l'autre fut assez gravement blessée au front par le bord de la chaufferette. Les consommateurs présents s'interposèrent et l'oncle fut mis à la porte.

Il est présent à l'audience et fait piteuse figure : il est condamné *à un jour de prison pour les violences, cinq francs pour* le tapage injurieux et deux francs pour dommages causés à la propriété voisine d'autrui.

LE CERTIFICAT DE BONNES VIE ET MŒURS. — Il est important de savoir que ce certificat, que les serveuses de cabarets sont strictement tenues de se faire délivrer, n'est valable que pendant *trois mois*, à l'expiration de ce délai, il faut le renouveler ou le faire viser par la police.

Un cabaretier et une jeune fille, sa servante, qui a bien un certificat, mais datant de près de deux ans, sont condamnés à l'amende et aux frais.

L'ARRÊTÉ DU MAIRE D'HALLUIN. — L'arrêté pris par M. le Maire d'Halluin, le 21 novembre 1896, contre les musiciens ambulants a été appliqué pour la première fois à cette audience. Un cabaretier a été condamné à l'amende et aux frais, pour avoir laissé danser dans son établissement, aux sons de l'accordéon.

RECRUTE DE LOGEURS. — Une cabaretière est condamnée à 12 francs d'amende, pour n'avoir pas tenu à jour le registre où doivent être inscrits au fur et à mesure les logeurs qui passeraient, ne fût-ce qu'une nuit, dans l'établissement. Ces registres sont visés chaque mois par les commissaires de police.

LE RÈGLEMENT DES HALLES. — Il a été question, à la dernière séance du Conseil municipal, de l'article quelque peu vague, interdisant aux marchands ambulants de faire aucune vente à une distance de moins de cent mètres des Halles ; ce minimum est assez difficile à déterminer, à première vue, pour les rues de la Cloche, de Tourmai, Carnot et autres; la proposition de M. Muller, de poser des plaques aux limites de la zone défendue, aurait donc eu son utilité. On a dit, il est vrai, qu'on aurait use à l'avenir de tolérance, mais pour le passé, les condamnations sont acquises et il est encore prononcé une *condamnation à la charge d'un marchand de légumes de Roubaix.*

L'ARTICLE 4 DE LA LOI DU 23 JANVIER 1873. — C'est la seconde fois, cette année, que le tribunal fait application de l'article 4 de la loi sur la répression de l'ivresse publique; une cabaretière est condamnée à l'amende, pour avoir servi à boire, à un client qui ne pouvait plus se tenir debout.

MAUVAIS TRAITEMENTS EXERCÉS SUR UNE ORPHELINE. — Cette orpheline, Celina SIX, actuellement âgée de 16 ans, avait été placée, à l'âge de 6 ans, chez la femme D... il n'est sorte de mauvais traitements que cette femme n'ait fait subir à la malheureuse enfant. Le 17 janvier dernier, la *police l'a prévenue* et cette femme, qui n'a que 38 ans, est condamnée à trois jours de prison et 11 fr pour tapage.

Trois autres peines d'emprisonnement ont été prononcées pour violence et tapage injurieux.

L'audience a été levée à midi moins un quart.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos de l'heure de fermeture du Cimetière

Roubaix, le 7 mars 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je viens demander l'hospitalité de vos colonnes pour signaler les faits regrettables qui se sont passés dimanche, au cimetière de la ville, au moment de la fermeture des portes.

A cette époque de l'année et jusqu'au 16 mars, la fermeture se fait à *cinq heures. Or, dimanche, plus de 500* personnes se sont vu refuser l'entrée à 4 heures 40, sous le prétexte qu'on était obligé d'agir de la sorte pour avoir tout le monde dehors à l'heure dite.

Le règlement indiquant pourtant que la fermeture est à cinq heures, je ne vois pas de quel droit l'administration du cimetière interdit l'entrée de ce lieu vingt minutes avant le *temps fixé*.

Mais voici un autre fait beaucoup plus grave. Exactement à 3 h. 02, est arrivé au cimetière un convoi suivi d'environ cinquante personnes.

Un peu séparés de la tête du cortège plusieurs parents du défunt suivaient à une très petite distance.

Ces dernières personnes n'ont pu malgré leurs protestations *bien légitimes pénétrer dans le cimetière*. Je signale ces faits à qui de droit, espérant qu'une mesure sera prise pour qu'ils ne se renouvellent pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées, Eugène VANDOORNELAERE.

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais *elle dure.....*

Ce que durent les roses
L'espace d'un matin.....

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

Tentures ; GALERIES LILLOISES.
(1896-4-3)

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX. Déclarations de naissances du dimanche 7 mars.* — Auguste Vermeulen, rue d'Halluin, 53. — Marie Delmotte, rue Philippe-le-Bon, 45. — Léon Roquier, rue Rocroy, cour Dillies, 68. — Clémence Decalonne, rue Sainte-Barbe, cour Lesaffre, 1. — Jules Debosschere, rue Ma Campagne, cour Flamencourt, 6. — Louise Denys, rue Labruyère, estaminet du Congo. — Raymond Jaustone, rue de la Vigie, cour Delattre, 4.

Publications de mariages. — Emile Roth, 24 ans, employé à Milan (Italie) et Marta Pfeifler, 19 ans, sans profession, à Roubaix. — Jean Planckaert, 27 ans, agent de sûreté, Roubaix et Elise Wilkin, 18 ans, sans profession, Tourcoing. — Louis Hermans, 51 ans, monteur, à Roubaix et Alix Devaux, 46 ans, cannetière, à Tourcoing. — Oscar Crop, 25 ans, journalier, à Roubaix et Eugénie Jonckeere, 20 ans, dévideuse, à Lille. — Louis Vandaele, 25 ans, garçon boulanger, rue Basse-Masure et Jeanne Cabaret, 24 ans, sans profession, rue de Flandre, 41. — J.-B. Descarpentrie, 19 ans, appréteur, rue Franklin, 12, et Jeanne Schot, 19 ans, tricoteuse, rue Pierre de Roubaix. — Charles Derudder, 24 ans, fileur, rue du Nouveau Monde, cour Segard, 1, et Hélène Lepers, 22, peignière, Place Nadaud, 1. — Pierre Couvreur, 5 ans, tailleur d'habits, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo, et Mélanie Verderhaegen, 32 ans, servante, Grande Rue 152 *bis*. — Robert de Paiffe de Magondeau, 27 ans, attaché au Crédit Lyonnais, à Lille, et Léonie Sonepart, 26 ans, docteur en médecine à Roubaix, résidant à Lille.

Déclarations de décès. — Charles Vanhamme, 2 ans, rue du Tilleul, 128 ter. — Hélène Baey, 10 ans, rue du Coq-Français, 187. — Zoé Poulain, 24 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Auguste Claeys, 59 ans, marbrier, rue de l'Ommelet, 108. — Léonie Decatoire, 23 ans, ménagère, rue Decrème, cour Degrieck, 3. — Caroline Lefebvre, 62 ans, sans profession, rue de Lannoy, 500. — Sylvie Briche, 7 mois, Hôpital. — Jules Deblauwe, 3 ans, Hôpital. — Charles Schmitz, 28 ans, tisserand, Hôpital.

LYS. — *Déclaration de naissance du 7 mars.* — Néant. — *Déclarations de décès.* — Albert Vanderuelle, 9 mois, rue de Lannoy.

TOUFFELERS. — *Déclaration de naissance du 7 mars:* — Lermaine Watteau, le Village.

NORD

Une conférence collectiviste à Wahagnies. — Une conférence était annoncée pour dimanche soir à quatre heures, à Wahagnies, avec les concours des citoyens Sever et Ghesquières.

Pour prévenir les troubles regrettables qui s'étaient produits il y a quelques mois, un service d'ordre avait été exprès organisé sur l'ordre du Préfet du Nord.

Mais la gendarmerie n'a pas eu à intervenir.

La conférence a eu lieu à l'estaminet Lemare. Cent cinquante personnes parmi lesquelles une vingtaine seulement de Wahagnies se trouvaient dans la salle.

M. Sever a parlé le premier. Il s'est élevé contre l'élection de M. l'abbé Gayraud à Brest, il a préconisé le monopole de l'enseignement par l'Etat, l'impôt sur le revenu; il a protesté contre l'attitude de la France en Orient.

Les auditeurs l'ont applaudi au milieu des cris de : « A BAS LE PAPE, CONSPUEZ MÉLINE, ET LE COCHON, A BAS LES PRÊTRES. VIVE LA GRÈCE ! »

Après le colonel Sever, le citoyen Ingels parle de l'organisation du parti collectiviste.

Puis le citoyen Devernay attaque M. Méline qui « A REMPLACÉ DANS LE NORD LE PLUS VIL DES DURAND PAR LE PLUS SOT DES LAURENT. »

Il ajoute que M. Laurenceau a commis le crime de donner un jour de congé, le mercredi des cendres, pour permettre aux enfants des écoles d'aller recevoir les cendres à l'église.

Un ordre du jour acclamant la propagande socialiste a été voté, puis la séance a été levée au chant de l'*Internationale*.

Un horrible suicide à Cappellebrouck. — Un suicide horrible a jeté l'émotion au sein de la population à Cappellebrouck.

Le nommé Louis Deslots, domestique de ferme chez M. Wissocq, cultivateur, après avoir bien soupé, avant-hier soir, a quitté la ferme et s'est rendu à un kilomètre de là dans les champs.

S'étant armé d'un revolver, il se mit aussitôt en devoir d'enlever ses souliers et son pantalon. Introduisant le canon de son arme dans l'anus, il se tira une balle qui pénétra dans le bassin. Le malheureux est mort. Le docteur Pruvost, de Bourbourg, a constaté le décès et la gendarmerie a ouvert une enquête sur ce suicide certainement inédit. Il paraît évident que ce malheureux a agi dans un accès de folie.

Le crime de Caestres. — Nous avons annoncé hier qu'une rentière de la rue de Strazelle, Mlle Marie Cailleau, âgée de 44 ans, avait été trouvée assassinée dans sa chambre à coucher.

La pauvre femme gisait en chemise au pied du lit et ne donnait plus signe de vie.

Elle portait au cou des traces bleuâtres, traces évidentes de la strangulation.

Les meubles avaient été fouillés; quelques boîtes en bois dans lesquelles Mlle Cailleau enfermait différents objets : papiers, valeurs, etc... avaient été fracturées et vidées.

Le parquet d'Hazebrouck, prévenu par le maire de la commune, arriva bientôt sur les lieux. D'après les premières constatations l'assassin a dû escalader le mur du jardin, puis traverser la cour. Il a forcé un volet à l'aide d'un instrument en fer, ensuite brisé un carreau et ouvert la fenêtre.

L'assassin a dû fracturer une porte intérieure pour pénétrer à l'étage.

Plusieurs personnes ont été entendues par le Parquet. Une suite sérieuse serait suivie.

Ce nouveau crime survenu après l'exécution de Vanyn *gelandt à Hazebrouck* montre l'audace des assassins. Espérons qu'elle ne restera pas impunie.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne-sur-Mer. — *Carnaval et margarine.* — Pendant les dernières fêtes données à Boulogne à l'occasion du carnaval, un char très remarqué représentait la fabrication de certaines margarines vendues sous le nom de graisse alimentaire.

Dans un récipient s'entassaient des peaux de lapins, des vieilles poules, des détritus pêchés dans le canal, etc., etc., — par un guichet arrivait la graisse servie dans un magasin coquet, et la chanson de la margarine dont nous extrayons quelques couplets, était vendue au bénéfice d'une œuvre locale :

Notre beurre est sans défaut,
Il enfonce la friture ;
Il peut guérir tous les maux
Et soulager la nature.
Regardez-moi cette couleur
Fraîche, jaune, appétissante !
Sentez donc sa bonne odeur
Tout en flairant nos servantes.

Pour obtenir ce produit
Il faut un laboratoire
Des os, des loq's, des cadavres
Tout peut servir, c'est notoire.
Notre beurre est plein d'attrait;
L'ancien beurre nous dégoûte
Ça fait un drôle d'effet
Chaque fois que l'on y goûte

Craignez-vous le tétanos,
Souffrez vous d'un rhumatisme,
Devenez-vous albinos,
Mourez-vous d'un anévrisme,
Un, seriez-vous moribond
Ou sur le déclin de l'âge,
Tous les maux disparaîtront,
Quand même ça serait la rage.

Un meurtre à Noux-les-Mines. — Samedi à 10 heures du soir, à Noux-les-Mines, au sujet belge nommé Jules Watteaux, âgé de 24 ans, après une violente querelle pour un motif futile, frappa à coups de poing son beau-père, Paul Deleau, âgé de 55 ans, charretier.

Les coups furent portés avec une telle violence que le malheureux Deleau expira une heure plus tard.

Calais. — *Victime de la tempête.* — A Nordausque, mercredi, M. Ansel, cafetier briquetier, revenait de Quercamps au moment où la tempête sévissait avec rage. Il voulut enlever la bâche de sa voiture.

A peine avait-il retiré la corde qui la retenait aux cerclages des bois que le vent s'engouffra avec violence dans la toile.

M. Ansel fut enlevé de sa voiture, précipité avec force sur le pavé de la route, tandis que la corde de la bâche s'enroulait autour de son cou comme un lacet.

Lorqu'on releva le malheureux, qui avait été traîné ainsi attaché pendant une assez longue distance, il avait cessé de vivre; la strangulation avait fait son œuvre.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SIGIER-LEFEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Caroline-Hortense LEFEBVRE, veuve de Monsieur Etienne SIGIER, décédée à Roubaix, le 7 mars 1897, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 9 courant, à 9 heures, en l'église du Sart, Flers. — L'Assemblée à la maison mortuaire, route de Lille, à 8 h. 1/2. — L'Obit du Mois sera célébré le mercredi 7 avril 1897, à 9 heures, en ladite église.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, *le mardi 9 mars 1897, à 9 heures* 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Charlotte GOUBE, veuve de M. Auguste LEROUGE, décédée à Roubaix, le 26 janvier 1897, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre-faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le mardi 23 mars 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie DESOBRY, épouse de Monsieur Jean-Louis ROGIE, décédée à Lille, le 9 février 1897, dans sa 52e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Bruit d'une crise ministérielle en Belgique. — Le correspondant du *Figaro* à Bruxelles lui annonce qu'on parle d'une crise ministérielle imminente. M. De Smet de Naeyer, président du conseil, et M. Scholiaert, ministre de l'intérieur, veulent se retirer, par suite de l'opposition de la majorité parlementaire au projet de réorganisation de la garde civiquee

Bruxelles. — *L'affaire Courtois.* — C'est le 10 mars prochain que s'ouvre devant la Cour d'assises de Brabant cette affaire sensationnelle qui a si passionnellement occupé l'intérêt public pendant près de six mois, et qui, basée sur l'assassinat de Mme Herry, rue de l'Arbre-Bénit, à Ixelles — assassinat accompli dans des circonstances extrêmement mystérieuses — s'était compliquée à la longue de plusieurs affaires non moins embrouillées, qui avaient fini par dérouter complètement la curiosité générale et même par faire perdre à l'affaire primitive beaucoup de son intérêt.

Les prévenus qui comparaîtront mercredi prochain sont au nombre de trois :

1° Courtois, Alexandre-Léonard, commissaire de police-adjoint pensionné, domicilié à Ixelles, actuellement détenu ;

2° Heslaux Louis, gazier, domicilié à Bruxelles, actuellement détenu ;

3° Devos, Jean-Baptiste, marchand de charbons et de chevaux, domicilié à Bruxelles, actuellement détenu.

— *Une grève de jardiniers.* — Deux cents jardiniers du haut de la ville viennent de se mettre en grève. Ils ont un salaire de fr. 2,75 et exigent qu'il soit porté à fr. 3,50. Les patrons se refusent absolument à accorder cette augmentation des salaires.

Nieuport. — *La construction d'un hôtel des postes.* — M. Vandenpeereboom vient de donner la construction d'un bureau des postes à Nieuport (ville). La mise en adjudication des travaux aura lieu prochainement.

Mouscron. — *Les élections du Conseil de prud'hommes.* — *Voici la constitution des listes pour les élections des ouvriers* et des chefs d'industrie au conseil de prud'hommes de Mouscron, qui doivent avoir lieu le 14 mars prochain :

L'assemblée des chefs d'industrie comprend les candidatures suivantes pour la première liste : M. Dujardin Leon, ancien fabricant à Mouscron, membre effectif dont le mandat expire en 1903. M. Vandeplanckes Desiré, bijoutier à Mouscron, membre effectif dont le mandat expire en 1900 ; MM. Saffre Henri, fabricant à Mouscron et Vandeghem Emile, entrepreneur à Mouscron.

Pour la seconde liste : MM. Labarre, Auguste, fabricant, dont le mandat expire en 1903 ; Van Cauteren, François, ébéniste à Mouscron, dont le mandat expire en 1903, et MM. Prévost, Achille, fabricant à Luingne, et Marlhem Emile, peintre à Mouscron, dont les mandats expirent en 1900.

L'assemblée des électeurs ouvriers contient les candidatures suivantes pour la liste :

MM. Trenteseaux Louis, ourdisseur à Mouscron ; Herman Emile, charpentier à Mouscron et Corne Floris, contre-maître de fabrique à Mouscron. Les mandats de ces trois candidats expirent en 1903.

M. Carbon Joseph, ourdisseur à Luingne, dont le mandat expire en 1903.

La seconde liste comprend MM. D'Heene Jules, fabricant, Deschutter J.-B., ancien charpentier et Nollet Cyrille, brasseur, tous habitant Mouscron et dont les mandats expirent en 1903.

M. Degraeve Alfred, ouvrier de fabrique, dont le mandat expire en 1903.

Les opérations commenceront à neuf heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville; le rappel *définitif* aura lieu à midi et le dépouillement se fera deux heures pour les communes du canton de Mouscron dans lesquelles sont comprises Lauwe et Heckem.

Le procès Franck-Cornil. — Une accusation de plagiat. — Le chef de l'extrême-gauche mis en cause. — Il se plaide depuis trois jours à Bruxelles un procès qui fait beaucoup de bruit dans le monde du barreau, auxquels appartiennent le demandeur et le défendeur, et un peu aussi dans celui de la politique, à cause d'une personnalité qui s'y trouve indirectement en cause. Ajoutons que l'éclat et peut-être plus encore la vivacité des plaidoiries contribuent à attirer l'attention sur cette affaire, qui, en dehors, d'ailleurs, de ces circonstances accidentelles, présente déjà de l'intérêt. Voici de quoi il s'agit.

Le 23 avril dernier, M. Vandervelde, chef de l'extrême gauche, présentait à la Chambre une proposition de loi qu'avait signée de confiance avec lui des députés autres que lui. Cette proposition tend à garantir à la femme mariée la libre disposition de son épargne et du fruit de son travail.

Elle satisfait aussi à une des revendications — et celle-ci est fort juste — des « féministes. » Parmi ceux-ci le plus remuant et le plus connu est chez nous M. Louis Franck, un jeune avocat israélite, qui s'est fait de ce qu'on appelle la question féministe une spécialité et un peu aussi un tremplin. M. Franck préparait à l'époque du dépôt du projet Vandervelde une étude sur la question de l'épargne de la femme mariée.

Quand parurent, aux *Annales parlementaires*, les développements de la proposition Vandervelde, M. Franck prétendit qu'ils étaient qu'un plagiat de son propre travail et y alla d'une brochure pour le prouver.

Il y eut d'abord une polémique dans les journaux entre M. Vandervelde et M. Franck; puis l'affaire fut soumise à un arbitrage, M. Jules de Bocarme, directeur du *Journal de Bruxelles* et député. Devant celui-ci M. Vandervelde déclara immédiatement que l'auteur véritable des développements était M. Cornil, qui lui avait servi de collaborateur pour l'élaboration de la proposition, et que, dès lors, l'incident se concentrait entre celui-ci et M. Franck.

M. Cornil est le fils d'un membre de la *cour de cassation*, professeur distingué à la faculté de droit de l'Université de Bruxelles, et son père s'est déchargé sur lui de quelques cours qui lui avaient été confiés.

En présence de la déclaration concernant le jeune professeur, M. Franck, argumentant qu'il s'agissait un tout autre aspect au différend, ne voulut plus se faire plage.

Et l'affaire en resta là, pendant quelque temps.

M. Franck ne tarda pas, cependant, à publier une nouvelle brochure à l'adresse de M. Cornil, [illegible] intitulée *Cornelius Nepos ou le plagiat physique*. Les méchantes langues prétendent que l'introduction du radical de *nepotisme* dans [illegible] M. Cornil ne manque pas de piquant.

Divers incidents suivirent la publication de cette brochure notamment des gilets [illegible] qu'était victime d'un plagiat, [illegible] qu'il aurait aussi été victime d'un vol de la part de M. Cornil.

Celui-ci serait venu, en plein [illegible] israélite, pour lui demander un livre à propos duquel [illegible] épreuves de l'étude de M. Franck sur l'époque de la [illegible] étaient déposées, dans son corridor, sur une [illegible] après le départ de M. Cornil, M. Franck se serait aperçu de la disparition d'un exemplaire de ces épreuves.

M. Cornil a intenté à M. Franck une action tendant à faire déclarer diffamatoire un tout autre manuscrit et dommageable la brochure *Cornelius Nepos*.

C'est cette action qui a donné lieu aux débats dont je parle.

Le demandeur avait pour avocats Me Picard, sénateur socialiste, et Me Braun, une des nos notabilités catholiques; M. Franck était défendu par Me Benoit, *élève doctrinaire de la* ville, et Me Raoul Gualtery.

Ainsi que je vous le disais plus haut, les débats ont été très vifs. De part et d'autre on a fort malmené le client de la partie adverse. La galerie s'est beaucoup diverti.

M. Braun, qui est cependant un courtoisie même, a été jusqu'à dire

« M. Franck prend le titre « d'avocat à la cour d'appel » dans les factures qu'il produit pour des travaux faits à des personnes bienfaitrices au